

**BASE DES CONCLUSIONS
NORME CANADIENNE D'ADIT (NCA) 250,
Prise en compte des textes légaux et réglementaires
dans un audit d'états financiers**

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes de vérification et de certification (CNVC). Elle se rapporte à la norme canadienne d'audit 250, «Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers», mais n'en fait pas partie intégrante.

Rappel historique

En avril 2007, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) a publié un exposé-sondage sur la norme internationale d'audit (ISA) 250 (remaniée), «Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers» (ES-ISA 250). L'IAASB a approuvé la version définitive de l'ISA 250 lors de sa réunion de mars 2008, sous réserve de confirmation, par le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board ou PIOB), du respect de la procédure officielle. Il a obtenu cette confirmation en juillet 2008.

En juin 2007, le CNVC a publié un exposé-sondage visant l'adoption de la norme ISA 250 en projet à titre de NCA 250 (ES-NCA 250), pour remplacer le chapitre 5136, INEXACTITUDES — ILLÉGALITÉS. Cinq répondants (dont l'identité est mentionnée à la fin du présent texte) ont formulé des commentaires sur l'ES-NCA 250.

Le CNVC a approuvé la NCA 250 en septembre 2008. Le Conseil de surveillance de la normalisation en vérification et certification a passé en revue la procédure officielle suivie par le CNVC pour l'élaboration de cette NCA avant sa publication dans le Manuel de l'ICCA – Certification.

Objectif de la base des conclusions

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

- a) Les permanents de l'IAASB ont préparé une base des conclusions concernant l'ISA 250. Ce document, qui peut être consulté sur le [site Web de l'IAASB](#), fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-ISA 250.
- b) Des renseignements sur les suites que le CNVC a données aux points importants soulevés dans les réponses à l'ES-NCA 250 sont également disponibles. Ces renseignements figurent ci-dessous.

Points importants

Modification du libellé de la norme ISA par le CNVC

La NCA 250 ne contient aucune modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante. Cela cadre avec la position adoptée par le CNVC dans l'ES-NCA 250. Aucun répondant n'a demandé de modification.

Autres points

Aucun.

Auteurs des commentaires sur l'ES-NCA 250

Auditor General of Alberta
BDO Dunwoody S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Deloitte & Touche s.r.l.
Ordre des comptables agréés du Québec
Provincial Auditor Saskatchewan